

Paris, le 12 février 2010

Communiqué de presse

Assemblée Générale Mixte du 25 février 2010 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :
25 février 2010 à 10 heures, au Palais Brongniart
28, place de la Bourse
75002 Paris

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au BALO le 18 janvier 2010, et l'avis de convocation a été publié au BALO le 8 février 2010 et au Journal des Sociétés le 09 février 2010.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Contact :
Caroline Bruel : 01-53-35-30-75
Caroline.bruel@clubmed.com

Toutes les informations sur Club Méditerranée SA sont disponibles sur www.clubmed.com